

Fiche n°1- Inscription scolaire Elève DLVAgglo (sauf Manosque) Année 2022/2023

Les fiches horaires du réseau [Trans'Agglo](http://www.transagglo.fr) seront consultables sur le site mobilite.dlva.fr courant du mois d'Août 2022. Le PASS scolaire est utilisable sur les 25 communes de DLVAgglo + les lignes urbaines de Manosque, y compris pendant les vacances du 1^{er} septembre au 31 août.

- **BENEFICIAIRES** : les élèves dont le représentant légal est domicilié sur le territoire de DLVAgglo
- 3 ans au 1^{er} sept de l'année scolaire 2022-2023, **uniquement pour les lignes RPI 181, 182, 183, 184, 185**
 - 11 ans au 1^{er} sept de l'année scolaire 2022-2023 (entrée en 6^{ème}) et jusqu'à 18 ans (terminale, BAC pro 3^{ème} année...)

Tarifs de l'abonnement : 15€ par an (en cas d'inscription en cours d'année, le tarif du Pass scolaire reste inchangé)

- **INSCRIPTIONS / PROCEDURES** : en ligne à partir du **15 juin 2022** sur le site mobilite.dlva.fr

1^{ère} inscription : **Réception de la carte au domicile** (entre le 01/07/2022 et 31/08/2022) si demande effectuée au plus tard le 15/08. Passé cette date, la carte sera à retirer à l'Accueil de l'Hôtel d'Agglomération, Place de l'hôtel de Ville - Manosque

- PUBLIC SCOLAIRE
 - j'habite la DLVA
 - nouvelle demande
 - remplir les champs obligatoires
 - télécharger les documents : justificatif domicile (- de 3 mois *format PDF*) + photo d'identité (*format JPEG*)
- A la fin de l'inscription, un paiement de 15 € vous est demandé.

Reconduction : **L'élève utilise la carte de l'année précédente**

- PUBLIC SCOLAIRE
 - j'habite la DLVA
 - reconduction
 - renseigner le n° d'identifiant inscrit sur la carte (à côté du n° dossier)
 - renseigner le mot de passe (si oubli du mot de passe, choisir "mot de passe oublié")
Un e-mail est envoyé pour réinitialiser le mot de passe ; **Attention, validité du mail 1 heure**
 - remplir les champs obligatoires
 - télécharger les documents : justificatif domicile (- de 3 mois *format PDF*) + photo d'identité (*format JPEG*)
- A la fin de l'inscription, un paiement de 15 € vous est demandé.

- **DUPLICATA** : tarif / 8€ en cours d'année

Par voie postale : Chèque à l'ordre du « Trésor Public » avec noté au dos, nom et prénom du titulaire de la carte. A envoyer : Service Mobilité, Place de l'Hôtel de ville, 04100 Manosque. La carte est à retirer à l'accueil de l'Hôtel d'Agglomération ou envoyée au domicile (à préciser, si impossibilité de se déplacer)

Sur place : Accueil de l'Hôtel d'Agglomération, Place de l'hôtel de Ville, 04100 Manosque (ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h). Paiement par chèque ou espèces. Pas de pièces justificatives demandées. Retrait immédiat de la carte.
En l'absence de titre, l'élève devra s'acquitter d'un ticket unitaire à 1€ à chaque montée.